

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

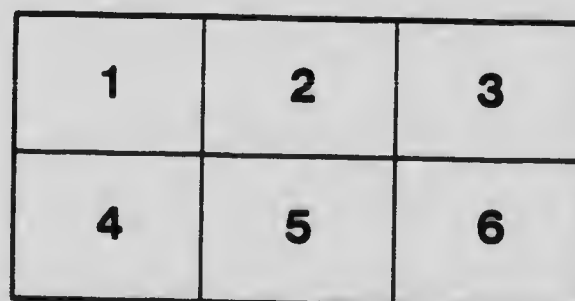
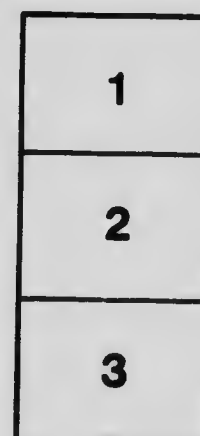
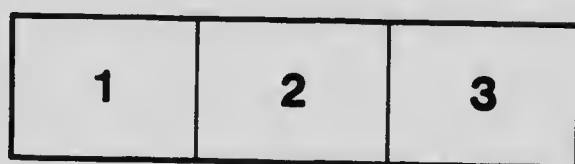
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

B.C.



Bte 93

DÉCEPTIONS D'AMOUR D'UN LIBÉRAL



*J'ai aimé Laurier...jusqu'à la marine
et jusqu'à la marine impériale.*

*Distribuée dans le Comté de Drummond & Athabaska,
pendant l'absence partielle tenue le 3 novembre 1910.*



par les Nationalistes.

B.C.
1910
5
QL
CCDD

16 octobre 1910.

Bleu, rouge ou nationaliste peu nous importe, ce qu'il nous faut dans un comté de citoyens libres, c'est un représentant libre.

Bleu, rouge ou nationaliste, peu nous importe, ce qu'il nous faut, quand les droits de la nation, droits si chèrement acquis, sont menacés, c'est un défenseur des droits de la nation.

Bleu, rouge ou nationaliste, peu nous importe, ce qu'il nous faut, quand un gouvernement responsable au peuple, veut sans même daigner consulter l'opinion populaire, embarquer Baptiste sur le Niobé ou le Rainbow, ce qu'il nous faut, c'est un candidat protestataire, un anti-marinier.

Concitoyens qui lirez ces quelques lignes écrites avant même que les aspirants à vos suffrages aient posé leur candidature, sachez qu'elles sont dictées par le sentiment d'un patriotisme le plus large, le plus pur aussi.

Celui qui ose vous parler à cette heure douloureuse de notre histoire, c'est un des vôtres, un enfant de votre comté, un fils du sol, un travailleur de la terre canadienne.

Me demandez-vous de vous faire ma profession de foi politique; la voici franche et nette: J'ai cinquante ans passés et j'ai toujours méprisé les mesquineries, la bassesse parfois de nos discussions électorales, pour m'attacher à la parole du maître.

Mercier, son patriotisme et son courage, ont toujours fixé mon admiration et mon vote.

Laurier et son verbe d'argent, annonçant à des frères la prospérité de la patrie, avec l'acquisition de libertés plus grandes encore, n'ont jamais cessé d'aller droit à mon cœur.

Aussi bien, ai-je voulu que ces deux grandes figures présidasent à toutes les fêtes intimes du foyer familial, et sur le vieux pan de mur, témoin de nos repas frugaux, à côté du Christ, Mercier à droite et Laurier à gauche, sont attachées les images de ce... qu'à mes enfants, je désignais comme les deux plus grands canadiens nés en terre d'Amérique.

Combien de fois les ai-je regardées avec amour, les têtes fascinatrices de mes chefs politiques ! combien de fois les ai-je interrogées ces lèvres aimées d'où rayonnait la sagesse et la lumière et d'où s'échappait, pour venir réchauffer mon âme fatiguée et endolorie, la parole enflammée de l'amour de la patrie canadienne ! Mercier est dans sa tombe. C'est la dernière demeure des grands et des petits. Seulement, pendant que ces derniers sont bien morts, les autres, les grands, les héros vivent toujours glorieux et impérissables, dans le cœur et dans le souvenir constant des générations à venir.

Laurier n'est pas mort. Il y a quelques années, des voix ennemies annonçaient que Laurier était mourant. Et moi j'étais triste comme la mort, en lisant cette nouvelle. Voyez-vous, on ajoute si facilement foi dans un malheur que l'on redoute. Mais Laurier était bien vivant encore, et je l'aimais. Ni 1896 et les écoles de l'Ouest, ni 1900 et 1904 et les écoles de l'Alberta et de Saskatchewan, ni 1906, 1907, 1908, 1909 et le flot immonde d'une immigration de misérables déversés sur le pays, ni des libertés amoindries, ni des droits sacrifiés, ni rien de rien, n'avaient pu, un brin seulement, diminuer les espérances que j'avais placées en la parole de mon chef. Combien de fois me suis-je pendu au portrait de mon Laurier, le Laurier du vieux pan de mur de mon humble chaumière, le Laurier mis au côté du grand crucifix pour qu'il lui fit un rempart de sa personne invincible et toujours vic-

...ieuse. Combien de fois lui ai-je parlé à mon chef, seul à seul, dans le silence ! Combien de fois m'a-t-il consolé des injures que lui lançaient des compatriotes, l'accusant de sacrifier à sa vaine gloire, les droits sacrés des catholiques. Avec quelle fierté, avec quelle confiance, j'acceptais la réponse qu'il me donnait par l'organe du *Soleil* et de la *Presse* : "Laurier n'a pu faire davantage. Il lui fallait ou céder ou tomber" Et quand des amis, inquiets eux aussi, sentant passer sur nous comme un vent de tragédie nationale, venaient causer, le soir, à l'heure où le mystère descend avec la nuit, quand ces amis me demandaient : Eh bien que t'a-t-il répondu ton Laurier qui parle ? Je leur retournais, victorieux, l'excuse du maître. Et tous de répondre bien haut, bien haut, dans un cri de triomphe, aux insultes des frères : Mieux vaut cent fois un Laurier qui nous sacrifie, "parce-qu'il nous aime", qu'un Borden qui nous vendrait parce qu'il nous hait.

Mais non, Laurier ne pouvait mourir si tôt et les voix qui prédisaient son déclin, mentaient effrontément. Laurier mourir déjà ! Mais c'eût été sa gloire qui se fût couchée au tombeau avec lui. Il nous semblait que le maître, avant de s'en aller, ferait au moins un acte éclatant de bravoure et de courage, qu'il donnerait un grand coup, et de l'avant cette fois. Oui, nous nous étions bercés de l'espoir qu'un Laurier reprendrait avant de s'éteindre ce que la nécessité de garder le pouvoir lui avait arraché. C'était fou peut-être, c'était insensé, mais dites si c'était indigne d'un patriote ?

Et depuis Laurier, j'allais dire le "traître" tant ma douleur est cuisante, a lâché, lâché Il n'a rien tenté pour laver notre honte et notre défaite, et comme l'on dit dans les livres de loi, il n'a rien répété, rien . . . rien que "son grand amour pour ses compatriotes". Celui-là il l'a gardé, aussi "grrrand" plus incommensu-

nable que jamais ! Et si en 1910, nous nous laissons parquer sur des navires de guerre, dont nous n'avons pas plus besoin. . . . qu'un chien a besoin de deux queues, il mourra en répétant qu'il "nous aime", le grrrand" chef idolâtré, Il nous aime tel un grrrand pasteur aime ses moutons, sa fortune et sa gloire, il nous aime lui aussi, jusqu'au jour où, avide de mettre un dernier comble à sa vanité, il nous fait conduire à la boucherie pour recevoir la rançon de notre sang. Il nous aime le traître, il nous aime lui, le Laurier de nos espérances à jamais déçues ? Eh bien non, il ne nous aime pas, il nous méprise. . . . et moi je l'ai trop aimé, pour ne pas le hair.

Ah ! comme il est douloureux le couteau qui nous assassine au nom de l'amour !

Non satisfait d'avoir lâché des libertés garanties par la constitution, Laurier veut encore nous prendre l'argent de nos enfants, jusqu'au jour néfaste de la guerre, où l'on prendra avec lui, l'argent péniblement acquis, le sang même de nos enfants.

Et c'est cette loi néfaste, contre laquelle nous abritait l'acte constitutionnel, loi de droits acquis sacrifiés, loi de sang, loi ridicule s'il en fût jamais une, loi dite de la marine impériale ou du "suicide national", c'est cette loi abominable que Laurier veut aujourd'hui, par surprise, faire avaler aux électeurs d'Arthabaska. Eh bien non, ça ne mordra pas cette fois ! Laurier répond que l'on a tort de l'accuser de vouloir faire du sang de ses concitoyens, la rançon de ses titres et de ses décorations. "Je ne demande pas mieux que d'aller couler mes derniers jours dans le calme et la paix, loin des misères politiques et près de "mes chers compatriotes."

Tant mieux, alors. Qu'il y aille se reposer. . . . nous n'avons

que faire de ce qu'il appelle sa gloire et de ce qui fait notre malheur et notre honte !

Je suis à jamais séparé de Laurier, et en face des grands périls qui nous menacent, j'assume personnellement la tâche de vous écrire. Je vous exposerai brièvement, froidement aussi, la vérité que les politiciens ne vous disent presque jamais.

Chers amis, la marine que l'on vous a imposée sans vous consulter, est un outrage au droit de peuple, dans un pays constitutionnel.

Effectivement, c'est le principe le plus élémentaire de notre constitution, qu'il faille consulter le peuple lui-même, avant de passer une loi créatrice de nouvelles obligations constitutionnelles. Dans notre pays, c'est le peuple qui fait les lois, et les ministres ne sont que les exécuteurs des volontés populaires. Donc, nous avons été méprisés, pour ne pas dire trahis.

Et pourquoi nous a-t-on trahis ? Par ce que des cambrioleurs ne consultent jamais leurs clients au sujet de l'argent qu'ils s'approprient à leur extorquer.

Et quelle somme nous a-t-on enlevée ? Pour quel montant, messieurs les mariniers, ont-ils hypothéqué nos goussets ?

Mes amis, au dire de M. Laurier, notre marine coûtera \$60,000,000, mais il est tout juste, avec l'opinion des experts, de l'évaluer à \$200,000,000. Au reste c'est la coutume de tous les gouvernements de dépenser trois et quatre fois plus qu'il ne leur est permis de le faire. Si donc cette marine coûte \$200,000,000, la population du Canada étant de 8,000,000 d'habitants, chaque personne habitant la Puissance contribuera \$25. Ainsi un père de famille, ayant femme et enfant paiera \$75, s'il a quatre enfants,

il versera \$150, si huit enfants, \$250, si dix ou quinze enfants, \$300 et \$450.

Nous comprenons que des voleurs ne consultent pas celui à qui ils veulent escamoter cette pincée d'argent.

J'ai parlé d'une escroquerie de \$200,000,000, ce n'est presque rien, c'est un allègement au gousset trop richement garni de Baptiste et voilà tout.....

Mais le sang de nos enfants, c'est autre chose. Une marine ça mange des millions, mais ça mange aussi de la chair et du sang.

Dieu merci, les Canadiens ne discutent pas à la patrie l'appui de leur bras, de leur vie, de leur sang. Ils sont fiers d'aller mourir à la frontière en faisant de leurs corps un rempart à ce qui leur tient si chèrement au coeur. Mais d'aller se battre à l'étranger et pour le profit de l'étranger dans des guerres que l'empire britannique aura seul déclarées....? Allons donc, sommes-nous un peuple d'esclaves que l'on pousse irrésistiblement à la tuerie, ou sommes-nous un peuple libre? M. Laurier pris d'une allure guerrière, s'écrie au Monument National : "Mais la levée des soldats, pour l'équipement de nos navires de guerre, sera volontaire. Ceux qui ont encore dans leur veine un sang généreux, marcheront volontairement, les autres nous les laisserons à la maison, avec les femmes et les enfants". Souveraine injure, mes amis, souveraine injure d'un canadien qui n'a jamais senti passer dans ses veines un sang de liberté. Et c'est précisément parceque nous le sentons généreux notre sang, grand notre patriotisme, constante notre loyauté que nous voulons les laisser en liberté. Le sang de l'esclavage n'est pas souvent un sang généreux.

D'ailleurs, et l'on me permettra de le penser, ce n'est ni M. Laurier, ni l'amiral Brodeur, ni le bouillant Rodolphe, qu'adve-

nant une guerre, on verra, les premiers, voler à la défense de l'empire. A cette heure suprême des adieux, cherchant en vain un courage qu'ils n'ont jamais eu, sentant leurs membres fléchir, ils crouleraient, je vous le jure, sous leurs médailles de fer blanc doré.

Mais pour revenir à la question : quand les volontaires auront été coulés à pic dans leurs vieux bateaux de guerre et que la loi viendra demander à la mère de famille, après le sacrifice de son fils aîné, celui de son mari et de son dernier enfant, dites M. Laurier, si la conscription respectera ses larmes et sa douleur ?

Les mariniers suent à s'excuser et à l'encontre du texte même de leur loi, en dépit des déclarations de M. Laurier commentant cette loi et disant que "chaque fois que l'Angleterre est en guerre le Canada est en guerre", les mariniers, et fait ineffable, M. Laurier à leur tête, les mariniers nous disent que la marine ne servira qu'à protéger le Canada contre l'envahisseur. Quelle farce grotesque, mes amis. Vraiment cet argument ne vaut pas même qu'on s'y arrête. L'envahisseur d'où peut-il venir ? Il n'y en a qu'un qui soit vraisemblable : ce sont nos voisins, les Etats-Unis. Mais alors au lieu d'une marine, qu'on nous bâtisse des forts à la frontière, car c'est par là que l'ennemi entrera chez nous. Peut-on supposer à moins d'avoir perdu le sens commun, que les Américains contourneront l'Amérique et remonteront le fleuve St-Lauren pour le simple plaisir de couler à pic d'un pétard, en passant, le Niobé et le Rainbow ? C'est une farce, de la bouillie pour les chats.

Mes amis, vous savez que l'ingratitude est monnaie courante parmi les mortels. Maintes fois, nous avons eu la preuve que M. Laurier a été pour nous un ingrat. Il a abandonné, sans espoir de retour, nos frères de l'Ouest dans la question des écoles de la

minorité. Cette reculade lui en mérita une autre, et nos compatriotes des nouvelles Provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, ne purent obtenir justice. Il pousse aujourd'hui l'ingratitude et la lâcheté jusqu'à nous imposer la servitude et l'esclavage, en nous engageant d'avance sur des navires de guerre. Mes amis, ce qu'il nous reste à faire, c'est de rompre enfin avec Laurier et ceux qui le supportent aveuglement : c'est de repousser avec indignation cette dernière loi, loi monstrueuse, autour de laquelle va se faire la présente élection.



